

PREFECTURE DE L'OISE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Déclaration de changement d'exploitant

LE PREFET DE L'OISE
Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, livres V des parties législative et réglementaire, notamment l'article R.512-68 relatif au changement d'exploitant d'une installation classée pour la protection de l'environnement ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R.511-9 à R.511-10 du code de l'environnement ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 17 juillet 1998 et du 07 août 2001, délivrés à la société Stockalliance, réglementant le fonctionnement de l'établissement situé au Meux, lieudit La Grande Prée ;

Vu le récépissé préfectoral du 05 juillet 2004 prenant acte de la reprise du site par la société ND Logistics ;

Vu le récépissé préfectoral du 11 avril 2007 prenant acte de la reprise du site par la société Mory Logidis Nord Picardie ;

Vu la déclaration de changement d'exploitant pour l'établissement susvisé souscrite le 1^{er} juillet 2009 par la SAS Concours ;

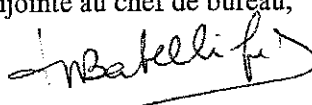
DONNE RECEPISSE

à la SAS Concours, dont le siège social se trouve 3 rue Paul Cézanne, à Paris (75008) de sa déclaration de changement d'exploitant susvisée.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le 14 août 2009

pour le préfet
et par délégation,
l'adjointe au chef de bureau,



Françoise BATELLIYE